

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE SALARIÉ EN ACTIVITÉ OU EN CESSATION INVOLONTAIRE D'ACTIVITÉ

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Passeport ou Carte nationale d'identité

Veillez joindre les pages de votre passeport relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas.

Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

Si vous êtes un mineur émancipé

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Décision du juge des tutelles
- Acte de mariage

Si vous êtes un mineur (plus de 16 ans) non-émancipé

Veillez joindre les justificatifs suivants :

- Attestation sur l'honneur du besoin de disposer d'un titre afin de pouvoir travailler ou faire un stage
- Accord des parents / représentant légal / mandataire ...

DOMICILE

Indication relative au domicile : cette indication peut être apportée par tout moyen au choix du demandeur :

Veillez joindre par exemple un des documents suivants, datant de moins de 6 mois :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hôtelier,
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE SALARIÉ EN ACTIVITÉ OU EN CESSATION INVOLONTAIRE D'ACTIVITÉ

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

MOTIF DE SÉJOUR

SI VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN ACTIVITÉ :

Attestation d'employeur

En cas de plusieurs contrats simultanés, joindre l'attestation correspondant à l'emploi représentant le nombre d'heures de travail le plus important

SI VOUS ÊTES EN CESSATION D'ACTIVITÉ APRÈS AVOIR EXERCÉ UNE PROFESSION SALARIÉE EN FRANCE :

Vous êtes en incapacité de travail :

- Un certificat d'incapacité permanente ou provisoire de travail ;
- Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France avant d'être déclaré en incapacité de travail ou un document attestant d'une rente de sécurité sociale

Vous êtes au chômage :

- Une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement ;
- Une attestation d'inscription à Pôle Emploi (incluant la durée d'occupation de l'emploi qui a pris fin)

Vous êtes en formation professionnelle :

- Une attestation de suivi de stage ;
- Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France ;
- En cas de stage n'étant pas en lien avec l'activité professionnelle antérieure : une attestation de fin involontaire d'activité ou une lettre de licenciement.

VOUS ÊTES EN FRANCE DEPUIS PLUS DE 5 ANS (ACCÈS AU DROIT DE SÉJOUR PERMANENT)

CONTINUITÉ DE SÉJOUR

Justificatifs de la continuité de résidence pendant 5 ans en France

Veillez joindre un justificatif par semestre prouvant le séjour continu :

- Facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou quittance de loyer ou de charge

En cas d'absence du territoire français motivée par :

une raison importante telle qu'une grossesse, un accouchement, une maladie grave, des études, une formation professionnelle ou un détachement professionnel à l'étranger (12 mois maximum)

Veillez joindre le justificatif correspondant à la situation :

- Une attestation d'emploi
- Une attestation de suivi de formation
- Certificats médicaux

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE SALARIÉ EN ACTIVITÉ OU EN CESSATION INVOLONTAIRE D'ACTIVITÉ

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

VOUS ÊTES EN FRANCE DEPUIS PLUS DE 5 ANS (ACCÈS AU DROIT DE SÉJOUR PERMANENT)

CONTINUITÉ DE SÉJOUR

En cas d'absence du territoire français motivée par :

- l'accomplissement des obligations militaires (plus de 6 mois)**
- Certificat militaire

DROIT AU SÉJOUR PENDANT CINQ ANS

Veillez joindre pour chacune des 5 années un document permettant de justifier votre droit de séjour. Les justificatifs correspondant à chaque situation (salarié, non-salarié, cessation d'activité professionnelle, étudiant, retraité ou inactif) sont détaillés ci-après.

SALARIÉ(E) EN ACTIVITÉ

- Tout document permettant de justifier d'une activité professionnelle salariée :**
- Bulletins de salaires
- ou un contrat de travail et un bulletin de salaire s'y rapportant

PROFESSION LIBÉRALE, TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, COMMERÇANT, INDUSTRIEL OU ARTISAN :

Veillez joindre les justificatifs relatifs à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci :

- Immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers)**
- Affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale**
- Souscription d'assurances**
- Procès-verbal de nomination**
- Bail professionnel**
- Factures d'achat de matériels**
- Contrats de ventes, contrats de prestations**
- Formulaire de déclaration de chiffre d'affaires**
- Livre des recettes et des achats**

CESSATION D'ACTIVITÉ APRÈS AVOIR EXERCÉ UNE PROFESSION SALARIÉE OU NON SALARIÉE EN FRANCE :

- Incapacité de travail :**
- Un certificat d'incapacité permanente ou provisoire de travail ;
- Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France avant d'être déclaré en incapacité de travail ou un document attestant d'une rente de sécurité sociale

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE SALARIÉ EN ACTIVITÉ OU EN CESSATION INVOLONTAIRE D'ACTIVITÉ

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

DROIT AU SÉJOUR PENDANT CINQ ANS

CESSATION D'ACTIVITÉ APRÈS AVOIR EXERCÉ UNE PROFESSION SALARIÉE OU NON SALARIÉE EN FRANCE :

- Chômage :**
 - Une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement ;
 - Une attestation d'inscription à Pôle Emploi (incluant la durée d'occupation de l'emploi qui a pris fin)
- Formation professionnelle :**
 - Une attestation de suivi de stage ;
 - Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France ;
 - En cas de stage n'étant pas en lien avec l'activité professionnelle antérieure : une attestation de fin involontaire d'activité ou une lettre de licenciement.

ÉTUDIANT :

- Justificatif du statut d'étudiant**

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

 - Une attestation d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement supérieur
 - Une carte d'étudiant
- Justificatif de souscription à l'assurance maladie**

Veillez joindre un document justifiant la souscription à une assurance maladie pendant toute la durée du séjour en France et couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L. 160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)
- Justificatifs de ressources suffisantes**

Veillez joindre un document par an permettant de justifier de ressources suffisantes : par exemple, une attestation de solde bancaire ou un relevé de compte, etc.

RETRAITÉ OU INACTIF :

- Justificatifs de ressources suffisantes**

Veillez joindre un ou plusieurs documents permettant de justifier de ressources suffisantes. Le montant forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA) correspondant à votre situation familiale doit être atteint.
- Justificatif de souscription à l'assurance maladie**

Veillez joindre un document justifiant la souscription à une assurance maladie pendant toute la durée du séjour en France et couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L. 160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)